

AVIS DE L'ARES

N° 2025-19 DU 23 SEPTEMBRE 2025

Application de l'article 89 du décret « Paysage » - Master de spécialisation

Considérant que l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a été saisie le 23 juin 2025 par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour émettre un avis sur l'évolution de l'offre d'enseignement en regard de l'article 89 du décret « Paysage » ;

Considérant que la demande d'avis lui a été adressée le 23 juin 2025 sur base de l'article 21, alinéa 2, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, qui prévoit que toute demande d'avis ou de proposition sollicitée en vertu de ces dispositions doit être traitée et l'avis inscrit à l'ordre du jour de la plus proche séance du Conseil d'administration de l'ARES qui suit de quinze jours au moins la date de réception de la demande ;

Considérant l'article 89 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ;

L'ARES formule à l'endroit de l'évolution de l'offre d'enseignement en regard de l'article 89 du décret « Paysage » l'avis suivant.

AVIS

Après avoir consulté les établissements concernés et récoltés les données de diplomation pour les années académiques 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, les résultats suivants sont formulés :

01. MASTERS DE SPÉCIALISATION À SUPPRIMER

01.1 / UNIVERSITÉ DE LIÈGE

2221 : Master de spécialisation en archéométrie

2222 : Master de spécialisation en biotechnologie et biologie appliquée

2223 : Master de spécialisation en climatologie, glaciologie et océanographie

690 : Master de spécialisation en construction navale

2272 : Master de spécialisation en cosmos exploration

2225 : Master de spécialisation en économie et sociologie rurales

2218 : Master de spécialisation en gestion des ressources animales et végétales en milieux tropicaux

624 : Master de spécialisation en gestion des ressources aquatiques et aquaculture (codiplomation volontaire avec l'UNamur, code habilitation décrétable 2134)

622 : Master de spécialisation en gestion durable de l'énergie

358 : Master de spécialisation en médecine aigüe

2217 : Master de spécialisation en neuropsychiatrie

3140 : Master de spécialisation en production intégrée et préservation des ressources naturelles en milieu urbain et péri-urbain

2226 : Master de spécialisation en protection des cultures tropicales et subtropicales

2145 : Master de spécialisation en ressources en eau (codiplomation volontaire avec l'UNamur, code habilitation décrétable 2143 et l'UCLouvain, code habilitation décrétable 2144)

2049 : Master de spécialisation en sciences et gestion de l'environnement dans les pays en développement

2227 : Master de spécialisation en sciences et technologie des aliments

01.2 / UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

217 : Master de spécialisation en droit économique

2194 : Master de spécialisation en parodontologie

405 : Master de spécialisation en psychiatrie

2205 : Master de spécialisation en risques industriels et sûreté de fonctionnement

01.3 / UNIVERSITÉ DE MONS

2081 : Master de spécialisation en génie des systèmes énergétiques

02. MASTERS DE SPÉCIALISATION POUR LESQUELS UNE DEMANDE DE DÉROGATION EST INTRODUITE

02.1 / UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

325 : Master de spécialisation en anatomie pathologique

331 : Master de spécialisation en biologie clinique

471 : Master de spécialisation en biologie clinique

334 : Master de spécialisation en cardiologie

343 : Master de spécialisation en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique

346 : Master de spécialisation en dermato-vénéréologie

219 : Master de spécialisation en droit européen

223 : Master de spécialisation en droit fiscal

349 : Master de spécialisation en gastro-entérologie

2730 : Master de spécialisation en génétique clinique

352 : Master de spécialisation en gériatrie

359 : Master de spécialisation en médecine aiguë

4032 : Master de spécialisation en médecine du travail

362 : Master de spécialisation en médecine d'urgence

374 : Master de spécialisation en médecine légale

377 : Master de spécialisation en médecine nucléaire

380 : Master de spécialisation en médecine physique et en réadaptation

384 : Master de spécialisation en neurochirurgie

387 : Master de spécialisation en neurologie

390 : Master de spécialisation en oncologie médicale

393 : Master de spécialisation en ophtalmologie

444 : Master de spécialisation en orthodontie

396 : Master de spécialisation en oto-rhino-laryngologie

447 : Master de spécialisation en parodontologie

3946 : Master de spécialisation en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur (codiplomation volontaire avec l'Unamur, code habilitation décrétable 3948)

402 : Master de spécialisation en pneumologie

2856 : Master de spécialisation en protection des cultures tropicales et subtropicales

409 : Master de spécialisation en psychiatrie, orientation psychiatrie infanto juvénile

415 : Master de spécialisation en radiothérapie-oncologie

418 : Master de spécialisation en rhumatologie

2851 : Master de spécialisation en sciences et technologie des aliments

421 : Master de spécialisation en stomatologie

424 : Master de spécialisation en urologie

02.2 / UNIVERSITÉ DE LIÈGE

324 : Master de spécialisation en anatomie pathologique

330 : Master de spécialisation en biologie clinique

2206 : Master de spécialisation en biologie clinique

333 : Master de spécialisation en cardiologie

336 : Master de spécialisation en chirurgie

339 : Master de spécialisation en chirurgie orthopédique

342 : Master de spécialisation en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique

345 : Master de spécialisation en dermato-vénéréologie

348 : Master de spécialisation en gastro-entérologie

3021 : Master de spécialisation en génétique clinique

351 : Master de spécialisation en gériatrie

354 : Master de spécialisation en gestion de données de santé

2995 : Master de spécialisation en gestion des risques et des catastrophes à l'ère de l'anthropocène

355 : Master de spécialisation en gynécologie-obstétrique

364 : Master de spécialisation en médecine du travail

367 : Master de spécialisation en médecine interne

373 : Master de spécialisation en médecine légale

376 : Master de spécialisation en médecine nucléaire

379 : Master de spécialisation en médecine physique et en réadaptation

383 : Master de spécialisation en neurochirurgie

386 : Master de spécialisation en neurologie

389 : Master de spécialisation en oncologie médicale

392 : Master de spécialisation en ophtalmologie

443 : Master de spécialisation en orthodontie

395 : Master de spécialisation en oto-rhino-laryngologie

446 : Master de spécialisation en parodontologie

3945 : Master de spécialisation en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur

401 : Master de spécialisation en pneumologie

404 : Master de spécialisation en psychiatrie

408 : Master de spécialisation en psychiatrie, orientation psychiatrie infanto juvénile

411 : Master de spécialisation en radiodiagnostic

414 : Master de spécialisation en radiothérapie-oncologie

417 : Master de spécialisation en rhumatologie

420 : Master de spécialisation en stomatologie

423 : Master de spécialisation en urologie

02.3 / UNIVERSITÉ DE MONS

3949 : Master de spécialisation en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur (codiplomation volontaire avec l'ULB, code habilitation décréte 1947)

92 : Master de spécialisation en sciences du langage (codiplomation volontaire avec l'ULB, code habilitation décréte 2140)

02.4 / UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

326 : Master de spécialisation en anatomie pathologique

332 : Master de spécialisation en biologie clinique

3023 : Master de spécialisation en biologie clinique

335 : Master de spécialisation en cardiologie

341 : Master de spécialisation en chirurgie orthopédique

344 : Master de spécialisation en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique

347 : Master de spécialisation en dermato-vénéréologie

350 : Master de spécialisation en gastro-entérologie

684 : Master de spécialisation en génie nucléaire (codiplomation volontaire avec l'ULiège, code habilitation décrétable 683 et l'UCLouvain, code habilitation décrétable 2119)

353 : Master de spécialisation en gériatrie

360 : Master de spécialisation en médecine aigüe

375 : Master de spécialisation en médecine légale

378 : Master de spécialisation en médecine nucléaire

381 : Master de spécialisation en médecine physique et en réadaptation

385 : Master de spécialisation en neurochirurgie

388 : Master de spécialisation en neurologie

391 : Master de spécialisation en oncologie médicale

394 : Master de spécialisation en ophtalmologie

445 : Master de spécialisation en orthodontie

397 : Master de spécialisation en oto-rhino-laryngologie

2231 : Master de spécialisation en pharmacie hospitalière (codiplomation volontaire avec l'ULiège, code habilitation décrétable 472)

403 : Master de spécialisation en pneumologie

410 : Master de spécialisation en psychiatrie, orientation psychiatrie infanto juvénile

416 : Master de spécialisation en radiothérapie-oncologie

419 : Master de spécialisation en rhumatologie

422 : Master de spécialisation en stomatologie

713 : Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire

425 : Master de spécialisation en urologie

03. MASTERS DE SPÉCIALISATION BÉNÉFICIAIRE D'UNE EXCEPTION (ORGANISATION UNIQUE EN FWB)

03.1 / UNIVERSITÉ DE NAMUR

2073 : Master de spécialisation en accompagnement des professionnels de l'éducation, du management, de la santé et de l'action sociale

2288 : Master de spécialisation en cultures et pensées cinématographiques

623 : Master de spécialisation en informatique et innovation

03.2 / UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

689 : Master de spécialisation en conservation-restauration du patrimoine culturel immobilier (codiplomation volontaire avec l'ULiège, code habilitation décréte 2127, l'UMONS, code habilitation décréte 2129, l'ULB, code habilitation décréte 2126)

121 : Master de spécialisation en cultures visuelles

2262 : Master de spécialisation en économie sociale

3441 : Master de spécialisation en entreprises et politiques économiques européennes

2685 : Master de spécialisation en méthodes quantitatives en sciences sociales

688 : Master de spécialisation en nanotechnologies

2273 : Master de spécialisation interdisciplinaire en sciences et gestion de l'environnement et du développement durable

03.3 / UNIVERSITÉ DE LIÈGE

286 : Master de spécialisation en gestion des risques financiers

03.4 / UNIVERSITÉ DE MONS

91 : Master de spécialisation en linguistique appliquée

03.5 / UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

2870 : Master de spécialisation en études africaines

2240 : Master de spécialisation en philosophie et théories politiques

208 : Master de spécialisation en sociologie-anthropologie

04. CODIPLOMATIONS VOLONTAIRES DATANT D'AVANT « PAYSAGE »

Les codiplomations volontaires sont des habilitations individuelles d'établissements ayant décidé de proposer les études en codiplomation. Ces codiplomations datant d'avant la mise en application du décret « Paysage », il n'existe pas d'habilitation conditionnelle correspondante, les différentes habilitations ne figurent donc pas dans l'annexe 3.4 du décret.

De ce fait, les données ont été remplies au niveau de la ligne du référent. Si on applique stricto sensu l'article 89, les autres habilitations individuelles devraient être proposées à la suppression, ce qui est un non sens, tous les établissements participant à la codiplomation/coorganisation. L'administration de l'ARES n'a donc pas proposé à la suppression les habilitations individuelles liées à des codiplomations volontaires qui obtiennent la moyenne de dix diplômes.

L'administration de l'ARES a proposé aux universités de supprimer les habilitations individuelles et de créer des habilitations conditionnelles à insérer dans l'annexe 3.4 du décret. Cela aura pour avantage d'avoir un catalogue d'offre d'enseignement qui correspond à la réalité.

De plus, quand E-Paysage sera la seule base de données authentique, il sera nécessaire que celle-ci permettent les inscriptions conformément à la réalité, notamment dans le cadre du contrôle opéré par les commissaires du gouvernement.
